



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 17 avril 2023

Sous la présidence de Mme GARDES Elodie, Maire.

Présents :

Mme GARDES Elodie et Mrs SANNIÉ Maxime, BANES Walter, PÉGORIER Thierry, CALIXTE Alain, SEPTFONDS Sébastien et DUPUY Serge et DELBOSC-NAUDAN Sabine (en fin de conseil)

Absents (excusés ayant donné pouvoir) : CABANETTES Isabelle (pouvoir à DUPUY Serge), FOURNIER Robert (pouvoir à GARDES Elodie)

Nombre de Membres présents au Conseil Municipal : 7 (8 en fin de conseil)

En exercice : 10

Nombre de votants : 9 (10 en fin de conseil).

Nomination du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, il convient de nommer un secrétaire de séance. Monsieur Serge DUPUY ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

ORDRE DU JOUR :

- Validation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 mars 2023
- Organisation du temps de travail – régularisation
- Journée de la solidarité – régularisation
- Compte Epargne Temps.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 mars 2023 est validé.

Ajout d'un point à l'ordre du jour

Madame le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour ajouter un point à l'ordre du jour. A savoir, une délibération actualisant le plan de financement aux demandes de subventions déposées auprès de l'Etat, la Région et le Département de l'Aveyron pour la restauration des vitraux de l'église St Jacques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Délibération n° 10-2023

Demandes de subventions Etat, Région, Département de l'Aveyron – Restauration des vitraux de l'église St-Jacques – actualisation du plan de financement

DECIDE, à l'unanimité des membres présents, d'actualiser le plan de financement, déjà voté lors de la séance du Conseil Municipal du 30 mars dernier et ce, afin de compléter la demande de subvention auprès du Département de l'Aveyron pour les travaux de restauration des vitraux de l'église Saint-Jacques.

Délibération n° 11-2023

Organisation du temps de travail (1607 heures) - régularisation

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la régularisation de l'organisation du temps de travail (1607 heures).

Délibération n° 12-2023

Journée de la Solidarité - régularisation

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la régularisation de la mise en place de la Journée de la Solidarité.

Délibération n° 13-2023

Compte Epargne Temps

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (dont le vote de Mme DELBOSC-NAUDAN Sabine arrivée à ce moment-là), valide la régularisation de la mise en place du Compte Epargne Temps.

Fin de la séance à 21h.

Fait à Lassouts, le 17.05.2023

Madame le Maire



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.